



Paie refusée et retardée d'un mois

Par **Cris78**, le **05/11/2008** à **16:41**

Bonjour à tous. Je suis surveillante de cantine depuis environ 8 mois.
A mon arrivée, on m'a précisé que la paie était différée d'un mois. Je touchais donc a paie de Mars en Avril et ainsi de suite.
J'ai résigné ce type de contrat pour un renouvellement pour l'année 2008-2009.
Je n'ai touché aucune paie de l'école depuis Aout (où j'ai touché mon mois de Juillet). Au mois d'octobre j'attendais donc ma paie de Septembre. Jusqu'à aujourd'hui toujours rien. J'ai pensé que c'était à cause du pont mais j'ai tout de même appelé l'école pour savoir. Ils m'ont répondu que je ne serais payé que fin novembr. Sans plus d'explication.
Ont-ils le droit ? de ne pas me payer comme ca ? de décaler ma paie ?
Et si j'avais des factures à payer et un loyer comment aurais-je fais ?

Si quelqu'un peut me donner des conseils sur ce que je peux faire et si vraiment ils ont le droit de faire ça.

Merc d'avance.